

A quelques jours des prochaines élections municipales, il nous semblait important de rappeler un certain nombre de parutions dans les Hérissons pour lesquelles de nombreuses réponses sont toujours attendues.

Alors que le maire BIANCHIN, au bout de plus de 30 ans de mandats d'élu à et après des années de promesses non tenues, est candidat à sa réélection à plus de 76 ans, nous vous proposons de lui demander de s'expliquer sur ces parutions pour lesquelles, le Hérisson en 12 ans, 16 numéros et des centaines d'articles n'a jamais été poursuivi pour... diffamation ou autre calomnie.

Un inspecteur des Fraudes à qui des faulquinois avaient envoyé quelques numéros du Hérisson, m'avait fait cette remarque : « *sans poursuites, on peut donc penser que ce qui est écrit est vrai* ».

Ma réponse a été : **OUI**.

Je vous invite à interroger la maire candidat BIANCHIN sur ces quelques articles choisis, sur ces promesses de 2008 et 2014, pour lesquelles vous trouverez le lien sur lequel cliquer en fin de page.

Profitez des réunions publiques, dépêchez-vous il ne vous reste que quelques jours.

Bonne lecture, c'est à vous seul de décider.

Les Vignes

Encore Les Vignes ? Ce dossier n'en finit pas de m'interpeller, de vous interpeller. En effet vous êtes nombreux à me solliciter à ce sujet.

Rappelons que lors du vote du budget, l'adjoint aux finances, M. Blanchard (P) nous a indiqué « *qu'un surcoût de plus d'1,5 millions d'euros* » (9,84 millions de francs, une paille) était nécessaire pour achever ce lotissement. Ce dossier semble bénéficier d'une Corne d'Abondance tant les fonds semblent affluer pour terminer les travaux.

Lors du conseil de juin, un nouvel avenant pour des travaux a été voté pour un montant de 29 947,84€ (196 457, 83 francs). Je demande alors si cette somme s'ajoute aux dépenses des 1,5 millions d'euros supplémentaires du lotissement. « *Oui* » répond M. Pierre Blanchard. **Bigre.** Cet avenant concernait des travaux liés à : « *des contraintes techniques de rétablissement d'accès et de remise en état du bon fonctionnement d'ouvrages d'assainissement et d'eau potable* ». Je demande des précisions au maire qui répond : « *lorsque le chantier est terminé, avec la circulation les boîtes de branchement prennent des coups. Savoir après qui est responsable est impossible* ».

Remarque (1) : Surprenante est la réponse de l'ancien adjoint aux travaux. Surprenante est l'absence de réaction de la commission travaux, de la commission finances. En adoptant ce point, il semblerait que les élus aient choisi la solution de facilité. N'y a t'il pas à chercher une responsabilité auprès du maître d'œuvre, responsable des travaux ? N'est ce pas le rôle du maître d'ouvrage, la municipalité, commanditaire des travaux, de rechercher les responsables ? La « Garantie de parfait achèvement » ne s'applique-t-elle pas ici ?

Remarque (2) : Rappelons les propos de l'ancien maire : « *Monsieur Pierre Blanchard, adjoint au maire actuel, ancien directeur général des services de la ville, a lui-même préparé le dossier financier du lotissement Les Vignes, présenté aux élus pour décisions. M Bianchin était adjoint à l'urbanisme puis aux travaux* ». (RL du 27 /04/2008.)

Remarque (3) : Non, monsieur le maire, nous avons le droit de savoir (en tant que payeur) qui est responsable. Les Faulquinois devront-ils encore supporter ce coût supplémentaire ?

Remarque (4) : Ce nouvel avenant a été adopté avec une seule voix contre, la mienne.

**Aujourd'hui, les faulquinois payent encore pour ce lotissement.
Vous pouvez vérifier, les comptes financiers de la commune
sont publics et communicables.**

Transit :

Lors d'un précédent conseil municipal, une conseillère soulevait la question de la traversée du centre ville par les véhicules poids lourds. La réponse du maire fut : « ...les véhicules venant de Metz se rendant vers Morhange ou Pontpierre (empruntant les RD 19 et 20) ou ceux venant de la zone industrielle pour partir vers Metz sont actuellement obligés d'emprunter des routes départementales qui passent dans Faulquemont. La commune n'a donc pas la possibilité d'interdire le passage des camions sur ces routes départementales ». Cette réponse n'a pas paru satisfaisante à l'équipe du Hérisson. Des membres de cette équipe se sont rendus sur place et ont emprunté les voies citées plus haut. Il en résulte que, contrairement à ce que le maire a répondu à cette conseillère, on peut prendre le contournement en venant de Morhange pour aller en direction de Saint-avold, on peut prendre le contournement en venant de Metz, pour aller à Saint-Avold, Morhange, Pont à Mousson. Pas une seule fois nous n'avons eu à passer par le centre ville (rue de Metz, rue de la Gare, rue de Pont à Mousson). Certes, il faut emprunter la rue Emile Houppert, un petit bout de la rue de Tritteling, avant de rejoindre la zone industrielle et le contournement. Et vice-versa. Effectivement, cela rallonge le parcours de quelques kilomètres. Mais en plus de faire baisser le taux de pollution dans la ville, le but du contournement n'est-il pas de désengager le centre ville ? Nous sommes allés chercher des informations auprès d'une administration compétente. La réglementation relative à la circulation des véhicules en agglomération est celle-ci : « **La circulation des véhicules en agglomération, et notamment des poids lourds, est soumise au pouvoir de police du maire de la commune traversée. Le maire peut donc limiter, interdire l'accès de tout ou parties des rues de sa commune situées en agglomération à certaines catégories de véhicules (sous réserve de l'avis du Préfet pour les routes à grande circulation) en prenant un arrêté précisant l'itinéraire de substitution proposé (article R411-8 du Code de la Route)** »

**Depuis 2008, ne pensez-vous pas que le maire BIANCHIN
aurait pu régler la traversée des poids-lourds dans la ville ?**

Hérisson N° 5 Juillet 2009

J'ai voté contre :

L'embellissement de la **place du Marché** lors du dernier conseil municipal. Le coût est estimé à 38 000€ (249 280 francs). « **Du cinéma! De la poudre aux yeux** » : remarques de Faulquinois pas dupes. Rappelons que sa restauration avait déjà coûté une petite fortune, avec ses bordures en granit et sa **fontaine aux faucons...vide**. Il se dit même que les arbres de cette place auraient coûté plusieurs centaines de francs, on parle même de 50 000 francs l'arbre. Peut-être que l'ancien adjoint aux travaux et à l'urbanisme, le directeur général des services de l'époque pourraient nous en dire davantage ? Nous sommes nombreux à penser qu'il y a des choses plus importantes à réaliser avant : parking Erckmann Chatrian, voirie dans la cité, travaux au Longchamp (avaloirs, bouche d'égouts...), aux Vignes, l'ancienne mairie, la rue de Nancy, le plateau sportif du collège Paul-Verlaine, ... **le plan d'eau de la ville**. Pour ce dernier, des faulquinois ont proposé ce projet : *"restaurer le Vieux Moulin ; sécuriser le bassin, l'étang, le chemin d'accès ; installer des bancs, poubelles ; aménager les toilettes ; créer un chalet en dur avec eau potable et électricité ; revoir l'éclairage ; fleurissement ; aménagement de l'aire de jeux, la rendre plus attractive ; création d'une piste de boules ; installation d'un grillage derrière les buts de foot pour stopper les ballons ; élagage des grands peupliers"*. On peut en faire des choses avec 38 000€.

**Ne pensez-vous pas qu'il serait temps que le maire BIANCHIN
et son adjoint BLANCHARD s'expliquent sur le coût de
ces arbres à « 50 000 francs » ?**

Message de mamans aux élus reçu par courriel :

Tel qu'il nous est parvenu : *"Pensez à faire entretenir le parc de la Clairière. Poubelles sans couvercle, bris de verre, tables et jeux en très mauvais état, absence d'éclairage, crottes. C'est le seul endroit où on peut aller avec des jeunes enfants, tout est dégradé. C'est une honte, les enfants ne votent pas alors on s'en tape"*. On peut en faire des choses avec 38 000€.

**Cette publication est parue en juillet 2009, une année
après sa première élection.
Nous sommes en 2020, 11 plus tard, qu'est ce qui a changé ?**

**Avec 38 000€,
vous savez ceux
de la place du Marché,**

on pourrait aussi installer un autre terrain multisports :
à la Cité, dans le parc en face du garage Citroën...
A la Colline pour remplacer l'aire de jeux qui a disparu,
sans explications, il y a quelques semaines.

Est-il besoin de commenter ?

Antennes de téléphonie :

Lors du dernier conseil, je n'ai pas approuvé le remplacement des antennes relais installées sur le clocher de l'église Marie-Reine. Plusieurs d'entre vous ignoraient leur présence en ces lieux. La présentation du projet par le maire me semble incomplet et l'explication du représentant de Bouygues Télécom ne m'a pas convaincu. A ma remarque : **"s'il n'est pas établi que les rayonnements présentaient un risque pour la santé, il n'est pas établi le contraire non plus.** Nous n'ignorons pas que ce sujet a fait l'objet de nombreuses décisions de justice, obligeant des entreprises à enlever leurs antennes. **Principe de précaution !!!** A savoir, que la société **peut ajouter librement jusqu'à 6 antennes.** Sur le compte rendu du conseil sont évoqués seulement 3 antennes. Principe de discrétion ?

Cette publication est parue en 2009.

Le sujet des antennes était déjà évoqué dans les Hérissons.

**En 2020, une nouvelle antenne a été érigée encore
à Faulquemont-Cité, près de l'aire de jeux de La Clairière.**

**A-t-on demandé l'avis des habitants de ces quartiers
De la Cité Haute et Basse ?**

Terrain à vendre lieu-dit Wintersheck :

Certains propriétaires de ces terrains ont reçu un courrier de la société, chargée par la municipalité, du rachat de ces terrains (voir Hérisson N°4 intitulé Expropriation). Pour faire bref, dans cet article nous vous indiquons que vous n'étiez pas obligé de vendre vos terrains, quels que soient les arguments de l'acheteur. Dans ce courrier, la société propose 6,50€ le m2, conformément, selon eux, à l'estimation de France Domaine. Certains d'entre vous ont estimé que : "ce prix était ridiculement bas, surtout lorsque on sait que ces terrains sont destinés à devenir à terme des terrains constructibles". Et de proposer : "Je vais demander un échange avec un autre terrain (une forme de remembrement), peut-être plus petit, mais constructible. Prenons l'exemple : je cède (je ne vends pas) à cette société un terrain de 2000m2 (20 ares) à 6,50€ le m2 = 13 000€. Ce terrain, je demande à l'échanger contre un autre terrain, même plus petit, mais constructible celui-là. Disons 1000m2 (10 ares). Ce terrain de 1000m2, je pourrai le revendre 1000m2 X 40€ (prix moyen) = 40 000€. Même à 20€ le m2, cela me rapporterait 20 000€ au lieu de 13 000€. Il n'y a pas de raison que la bonne affaire ne soit pas pour moi"

**Il s'agit des terrains, rue de Pont-à-Mousson, sur lesquels le maire
BIANCHIN vous propose dans son programme 2020
un projet « porté par un investisseur privé ».**

**On n'en saura pas plus.
Vous n'en saurez pas plus.
Nous n'en saurons pas plus.**

**Alors que ces terrains ont été proposé à la vente en avril 2019*,
comme vous, les conseillers municipaux n'en savent pas plus et n'en
sauront pas plus, malgré nos demandes d'informations.**

***Si vous consultez les comptes-rendus des conseils municipaux
d'avril, juin, septembre, décembre 2019 et février 2020, vous vous
apercevrez que les conseillers n'auront droit à aucune information
complémentaire (*Visible sur le site de la mairie*).**

**Pour cette raison, parmi d'autres,
son projet ne pourra pas voir le jour.**

Proposition d'une Faulquinoise :

Pourquoi ne pas investir dans l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les installer à des endroits stratégiques de la ville afin que l'eau récoltée serve à l'arrosage des massifs floraux municipaux ?

Elle ne sera pas entendue

Entendu :

Un administré évoque devant le maire l'article paru dans le Hérisson N°4, concernant le parking du rond-point (près de la CMDP). Le Maire n'ayant pas retenu la proposition faite par le Hérisson, à savoir faire de la sortie l'entrée et vice-versa, le citoyen demande alors la pose d'un miroir à la sortie du parking ce qui permettrait de voir les véhicules venant de la direction de Morhange et de s'engager sur la chaussée en toute sécurité. Réponse de l' élu : *Il n'y a pas d'argent*. Pourtant, il a trouvé de l'argent pour des bacs à fleurs rue de Tritteling, il a trouvé l'argent pour racheter le véhicule d'un employé communal, il a trouvé l'argent pour inviter un groupe musical (repas et nuits compris dans un hôtel-restaurant local), etc. etc. Le prix d'un miroir est d'environ 700€

Lui non plus ne sera pas entendu.

Antenne de téléphonie :

Ce sujet, évoqué lors d'un précédent Hérisson, a fait réagir plusieurs d'entre-vous. Un des courriers reçus était même accompagné d'un article de presse dont le sérieux n'est plus à démontrer intitulé « *Antennes, la justice admet des risques* » ; cet article évoquait l'antenne d'un opérateur interdite d'installation parce que située à 15 mètres de la chambre de riverains. Extrait de ce courrier : « *Les antennes installées à l'église Marie Reine, se trouvant à quelques mètres de nombreuses habitations et à seulement 15 mètres des fidèles, ne sont-elles pas alors aussi dangereuses ? Alors pourquoi personne ne réagit ?* S'interroge l'auteur du courrier. Le rôle du Hérisson est de vous informer, d'apporter ses explications sur certains points, d'attirer votre attention sur telle et telle chose, en l'occurrence ces antennes. Cependant, le Hérisson ne saurait à lui seul, se substituer aux Faulquinois ; c'est donc à chacun de se mobiliser, de manifester son mécontentement auprès de ceux qui ont pris cette décision, d'essayer de leur faire prendre conscience de la réalité afin de les faire changer d'avis. N'oubliez pas que vous avez un élu près de chez vous.

En 2009, Le Hérisson a consacré 2 articles à ce sujet.

Avez-vous été informés de la pose de ces antennes ?

En 2020, nouvelle antenne près de l'aire de jeu de La Clairière.

En avez-vous été informés ?

Un des points du conseil municipal du 15 octobre portait sur la réhabilitation de l'ancienne mairie (photo)
Travaux estimés à 1 802 372€ TTC (11 823 560 de francs), soit presque 40 % du budget prévu pour la réalisation de la nouvelle gendarmerie, soit 2 fois et demi le budget des travaux prévus rue de la Gare, soit presque 6 fois et demi le montant des travaux rue Eugène Gobert. Ce projet n'est plus ce qu'ils vous ont présenté lors de la campagne municipale. Dérapage de chiffres, ambition démesurée, seraient-ils devenus fous ? A suivre.

**Aujourd'hui, la médiathèque, car il s'agit d'elle,
coûte aux faulquinois plus de 63 000€ par an.**

Dix ans après son inauguration, faites le calcul :

63 000€ x 10 = 630 000€.

Le spectacle continue :

« Au cours d'une réunion publique de la dernière campagne municipale, nous nous sommes souvenus que le maire actuel, alors simple candidat aux élections, avait été interpellé publiquement par l'ancien maire sur le coût des factures de téléphone à destination du Japon, il était question de faire venir un groupe vocal de ce pays. L'ancien maire, nous aussi d'ailleurs, aurions souhaité savoir combien la venue de ce groupe coûterait à la municipalité. Mais cela se passait, il y a un an et demi. Récemment, le maire, l'actuel, a fait venir une nouvelle fois ce groupe pour un nouveau concert, soulignons le, toujours de même qualité. Il semblerait que cette fois-ci encore, le maire ait été généreux ...avec nos deniers. Tous les frais ont été payés par la commune, les yens ont été pris directement dans nos poches. Pourquoi se gêner ? A trois des colistiers du maire nous avons posé la question : *qui avait payé cette facture et à combien s'élevait-elle ?* Ils ont été incapables de nous répondre. Nous sommes heureux de leur apprendre que deux jours d'hôtel, repas compris dans un hôtel-restaurant local ont été payés par la municipalité. Si le maire et son équipe veulent nous en mettre plein la vue, alors qu'ils le fassent à leurs frais et pas aux nôtres. Ils n'ont pas été élus pour cela ! »

Seul le maire BIANCHIN pourrait répondre à cette question.

Paroles, paroles (sur un air connu) :

Lors d'un conseil, j'ai posé cette question au maire : « *A compter de quelle date sera effective la gratuité des transports scolaires pour les élèves de maternelle et primaire, conformément à une promesse orale que vous avez formulée lors de votre campagne électorale* » Le maire a répondu : « *Ces propos sont incomplets. J'ai dit que je trouvais anormal que des enfants, des Vignes notamment, payent le bus pour aller à l'école Descartes ou du Bas Steinbesch pour éviter des fermetures de classes* ». Oublierait-il que les tarifs des transports scolaires ont aussi été à l'ordre du jour d'un conseil municipal de la précédente équipe municipale ? Qu'il faisait partie de cette équipe ? Qu'il en avait alors approuvé les tarifs ? Ceci rappelé, la réponse que m'a faite le maire n'est pas celle entendue par les personnes à qui la promesse de gratuité avait été faite. Sauf à les prendre pour des menteurs ou des imbéciles, ce que ces parents ont exactement entendu c'est ceci « *si vous votez pour moi, le transport scolaire sera gratuit* ». Pour la seconde rentrée scolaire de son mandat, la promesse n'est toujours pas au rendez-vous. Mais pourquoi tiendrait-il parole, puisqu'il n'a pas dit cela ?

**C'est exactement ce que le maire BIANCHIN avait dit
aux faulquinois en 2008, pour être élu.**

**C'est exactement ce que le maire BIANCHIN avait dit
aux faulquinois en 2014, pour être réélu.**

C'est exactement ce qu'il vous dit en 2020 pour être élu.

ROI ? :



L'équipe du Hérisson est bien consciente que sa gazette dérange ; les numéros successifs du Hérisson, la lettre ouverte du conseiller municipal Patrick Bonnet ont mis le maire en colère ! Alors il crie à l'offense, à la calomnie, aux insinuations mensongères. Nous ne voulons pas entrer dans cette polémique mais toutefois rappeler que, face à des personnes qui cultivent le culte du secret, la Gazette du Hérisson permet de poser des questions, de s'interroger, d'apporter des explications, des commentaires, des nouvelles municipales à chaque faulquinois jusque dans sa boîte aux lettres.

Noyer le poisson ? Faut-il préciser que toutes les informations apportées par cette gazette sont issues de faits réels, d'événements passés, de questions restées sans réponse, de paroles dites ? Seulement l'équipe municipale en choisissant les sujets de sa colère prend bien soin d'occulter les problèmes soulevés par le Hérisson. Prenez le dernier Hérisson et le dernier magazine communal, constatez vous-même ; n'est-ce pas là l'application exacte de cette expression populaire : noyer le poisson ?

Souvent non relatées dans les compte rendus municipaux, ces précisions ne sont en aucun cas le fruit de l'imagination d'un opposant que l'on voudrait faire passer pour détracteur et diffamateur. Souhaiterait-on, en haut lieu, que cette gazette soit soumise à relecture par une commission municipale autorisée à censurer pour asseoir une souveraineté tranquille ?

L'Equipe du Hérisson

Rien à ajouter

Hérisson N° 8, Mai 2012

Dans ce numéro vous trouverez des nouvelles, des façons de faire, des pratiques qui pourraient faire davantage penser à une république bananière qu'à une république démocratique. On passe du syndrome Pinocchio au principe de Peter. Vous ne trouverez pour ainsi dire aucune des informations qui vont suivre dans les numéros du magazine d'informations communales Initiatives, ni sur le site Internet municipal, ni sur les comptes-rendus des conseils municipaux. Durant tout ce temps, nous avons pu observer la manière dont fonctionne ce conseil municipal, et conclure qu'il ne semble apprécier aucune forme d'opposition, même constructive. Mais cela vous le saviez déjà.

L'adjoint aux finances, sans doute fort de son expérience de Directeur Général des Services d'une commune et usant de l'art de noyer les élus avec des explications qui se traduisent par un flot de paroles, vient très souvent à la rescousse du maire lorsque ce dernier est incapable de répondre à une question, aussi je me vois dans l'obligation d'écrire dans cet éditо quelques lignes le concernant.



Les élus devraient être attentifs à ses explications qui les conduisent à approuver tous les points du conseil municipal. En effet, cette « valeur sûre », comme l'indiquait le maire, semble gérer le porte-monnaie communal au gré de décisions fantaisistes, faisant prendre des vessies pour des lanternes aux faulquinois et à leurs élus, en témoignant :

Le prêt toxique d'un surcoût de 565 000 € ? (*\$ Les habitants du DUF sont-ils victimes des prêts toxiques dans ce numéro*), n'en est-il pas partie prenante ?

Le modèle de partenariat public-privé choisi pour le financement de la reconstruction du nouveau collège n'aurait-il pas dû attirer son attention ? (*\$ Parlons-en du nouveau collège dans ce numéro*) ;

La vente de biens communaux en dessous de l'estimation donnée par les Services des Domaines ? (*\$ Moulin Bleu et Maison rue de Nancy dans ce numéro*) n'est-elle pas la conséquence de ses explications ?

Le montage financier du Créanto bis sans jamais en évoquer le coût des frais de fonctionnement ? (*\$ Ancienne Mairie et Créanto bis dans ce numéro*), n'en est-il pas à l'origine ?

L'engagement de la commune à se porter garante pour deux prêts contractés par une société d'HLM d'un coût total de 843 660 € (5 534 408 francs) pour une durée de 40 et 50 ans ? (*\$ Conseil municipal du 11/12/2008 et Hérisson N°4 Années 2049-2059*), n'en est-il pas encore à l'origine ?

Quitter le tarif du gaz fixé par l'état pour celui de la libre concurrence ? (*\$ Tarif du gaz dans ce numéro*)..., n'est-ce pas là aussi lui qui l'a proposé ?

Faut-il voir là la cause de son départ de la mairie de Faulquemont en tant que Directeur Général et des Services à l'époque du premier mandat du précédent maire, peut-être plus lucide ?

Jeu de chaises musicales ? Cumulard, ce même adjoint collectionne les fonctions d'adjoint au maire, de président d'un syndicat intercommunal, de président des affaires financières et patrimoniales, de membre du bureau d'appel d'offres, du conseil d'administration du CCAS, et depuis décembre, remplace un conseiller au sein du Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles-Faulquemont (SEBVF). Il se dit qu'il convoiterait également la présidence de cette administration. Se verrait-il aussi calife à la place d'un calife ?

Qu'est-ce qui a changé ?

C'est pas l'équipe précédente, c'est moi : Pour se faire mousser, le maire ne fait-il pas montre d'un sacré culot en déclarant lors du repas des anciens et de la cérémonie des vœux, qu'il se félicitait de la construction d'appartements en ville pour les personnes âgées, faisant sien ce projet privé, au même titre qu'il fit sien la venue des deux grandes surfaces sur la route de Strasbourg, les nouveaux lotissements, les travaux rue de la gare..... ?

Ses anciens camarades de la municipalité précédente ne manquèrent pas de réagir en ces termes : « *Même pas un epsilon de projet à lui. La gare, les enrobés rue de Tritteling, etc ne sont certainement pas de son fait. Les dossiers avaient été réalisés et en attente de subventions du temps de l'ancienne municipalité. Il a seulement la chance que les fonds aient été débloqués sous son mandat. Cet opportunisme est écœurant* ».

Cette publication date de 2012.
Pour 2020, le maire BIANCHIN vous joue le même air,
celui des fausses promesses qu'il ne tiendra pas plus
que celles de 2008 et de 2014.

Nous concluons ce chapitre par cet extrait du discours du maire du 8 mai 2012 dans lequel il prônait : « *défendre les valeurs telles que le respect des autres...l'acceptation des règles d'une manière générale ... un message d'espoir que nous transmettons notamment aux jeunes...* ». C'était pour rire ?

Sans commentaire

Ces mots d'une élue mosellane : « *On oublie les principes essentiels qui doivent guider un élu : se mettre au service de ses concitoyens et servir les intérêts de la République et non pas ses intérêts personnels* ».

Elle ne sera pas davantage entendue.

Cité de la Musique : Parmi les premiers chiffres pour un projet estimé à 4 millions d'euros (26 238 280 francs), 22 000 € ont été engagés pour financer un bureau d'études, 67 000 € pour un concours d'architecte...

Afin d'obtenir des subventions pour cette construction, cette équipe n'a pas hésité à écrire pour appuyer leur demande aux administrations « *avoir travaillé en partenariat, entre autres, avec le monde associatif* ». Curieusement aucune association ne se souvient d'avoir été associée à ce travail.

22 000€ + 67 000€ = 89 000€.

Pris dans nos poches... pour un projet qui n'a jamais eu lieu.

Le nouveau rond point établi rue de Strasbourg pour accéder aux deux grandes surfaces, ne semble pas très adapté de l'avis de ses utilisateurs. De plus que celui-ci est trop petit pour permettre l'accès aux poids lourds qui livrent sur cette zone et qui en conséquence mordent dessus. Dire qu'il suffisait d'utiliser le rond point existant quelques mètres plus haut. Coût de ce nouveau rond-point 205 628, 65 €.

Malheureusement il n'y a pas que ce rond-point. Celui au carrefour du Super U a été tellement « bien » conçu, que l'on y a ajouté un coussin berlinois.

Le but d'un rond-point n'est-il pas de faire ralentir les véhicules ?

Rue Eugène Gobert : Pénalités : La commune a-t-elle appliqué les pénalités (ainsi que le prévoient les textes) à l'entreprise chargée des travaux rue Eugène-Gobert pour le retard pris pour ce chantier ? Ce retard, contrairement à qu'a déclaré l'adjoint aux travaux, n'est certainement pas dû qu'aux seules conditions climatiques. Alors que nous avons été témoins de travaux des semaines entières avec seulement deux manœuvres poussant une brouette, on s'interroge : l'entreprise avait-elle les moyens techniques pour s'atteler à ce chantier ?

Choix de l'entreprise : Dans son appel d'offre, la municipalité avait fixé des critères qui ont déterminé le choix de l'entreprise. Pour ces travaux, les critères étaient de 40% pour les moyens techniques, 30% pour les références de l'entreprise, 30% pour le prix. La commission d'appel d'offres aurait pu ajouter le délai d'exécution. Sept entreprises, toutes spécialisées dans ce type de travaux et dotées de moyens techniques adéquats, avaient répondu à ce projet.

Remarque faulquinoise : L'équipe municipale précédente n'a pas eu le temps pour réaliser ces travaux rue Eugène-Gobert, mais au moins dans son projet l'enfouissement des réseaux était prévu. Aujourd'hui, l'équipe en place n'a pas pu procéder à cet enfouissement... faute d'argent selon elle. On a su en trouver pour le Créanto bis.

Poudre aux yeux : D'autres rues ont fait l'objet de travaux d'enrobés en quelques jours. Toutefois ne sommes-nous pas en droit de nous interroger sur ces travaux qui de toute évidence ont consisté en un simple griffage de la surface et la pose d'une fine couche d'enrobé. Comme le déclarait un technicien de ces travaux « *cela tiendra bien jusqu'aux prochaines élections* ».

Mais n'est-ce pas l'adjoint aux finances qui a accepté d'ouvrir une ligne budgétaire pour la remise en état des routes par une simple couche d'enrobé ? Un investissement négatif, puisque n'étant pas fait pour durer dans le temps.

Dos d'âne : Et trois dos d'âne de plus qui ne font pas la joie de ceux qui habitent juste en face, ni celle des automobilistes aux véhicules rabaissés. Plus deux encore sur la route de Strasbourg. S'agirait-il d'obtenir un record ? A noter au passage, que les Faulquinois n'ont pas manqué de constater que la hauteur des dos d'âne n'est jamais la même. N'existe-t-il pas une réglementation les concernant ? N'est-ce pas là le travail de la commission travaux de s'assurer de ces anomalies et au besoin les faire corriger ? Dans dos d'âne, il y a le mot « dos ».

Oui vous avez bien lu, l'enfouissement avait bien été prévu et budgété par l'ancien maire de Faulquemont.

Le maire BIANCHIN a préféré utiliser cet argent ailleurs.

N'est-ce pas lui qui a signé, il y a quelques semaines, la charte GECNAL pour une meilleure écologie ?

Faulquemont Cité, ses dos d'âne, sa neige ... et ses antennes relais, car en plus de celle qui se trouve à l'église Marie-Reine, les habitants de la Cité héritent d'une nouvelle antenne radiotéléphonique près du cours du 19 novembre 44, en bordure de forêt.

Les habitants de Faulquemont-Cité seront ravis d'apprendre que leurs élus ont approuvé cette décision, avec la possibilité d'accueillir d'autres opérateurs sur le même site.

Risque de champs magnétiques ? Sans danger disent les opérateurs. Mais que penser des associations qui se saisissent des tribunaux justement pour ces risques et qui ...gagnent ?

Comme le Hérisson vous l'indiquait dans un précédent numéro, « *s'il n'est pas établi que les rayonnements présentent un risque pour la santé, le contraire non plus* ».

3^{ème} publication dans Le Hérisson sur les antennes toujours à Faulquemont-Cité.

Et les habitants de ces quartiers n'ont toujours pas été consultés.

Premier Vice-Président du DUF : Saviez-vous, qu'avec ce titre, le maire a obligation de gérer 8 fonctions dont celle du développement durable et des énergies renouvelables ?

Pourtant n'a-t-il pas fait remplacer le réseau d'eau rue de la Mairie en laissant enfouir l'ancien ? N'a-t-il pas laissé les réseaux aériens rue Eugène Gobert, rue de la Gare alors que leur enfouissement pouvait bénéficier de subventions jusqu'à 40%. Des petites communes comme Han sur Nied, Mainvillers l'ont fait. Il est évident qu'il était plus important de demander des subventions pour un second Créanto.

A-t-il été exigé du promoteur pour la construction d'une centaine de nouvelles résidences, un cahier des charges intégrant des maisons de Basse Consommation (*maison avec une très faible consommation d'énergie et donc respectueuse de l'environnement*), de Haute Qualité Environnementale (*maison intégrant la préservation de l'environnement, la performance énergétique, la réduction de la consommation d'énergie et d'eau ...*).

Rien à f... : Le maire semble ne pas se préoccuper outre mesure de ce qu'il laissera aux générations futures en matière d'environnement.

AB, YS.

Il y a quelques semaines, le maire BIANCHIN a signé la charte GECNAL pour une meilleure écologie. GECNAL aurait dû se renseigner sur les ambitions écolos du maire BIANCHIN.

Trop c'est trop : Parents et enseignants avons manifesté contre la suppression de postes aux collèges de la ville. Si la place des élus était d'être à nos côtés, elle ne devait pas être une façon de se servir de cette occasion pour « parader » et surtout raconter n'importe quoi. Citons en l'occurrence le maire qui dans son discours a fait croire qu'il avait le pouvoir de remédier à la situation. Plusieurs parents ont cru à ses boniments. Moi, ce qui m'a le plus atterré c'est de l'entendre citer Abraham Lincoln. Ras le bol de ses bons mots.

Des parents d'élèves.

Cet homme politique américain a également dit ceci : « *Vous pouvez tromper tout le monde un certain temps ; vous pouvez même tromper quelques personnes tout le temps ; mais vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps.* »

Patrick Bonnet.

Cet article date de 2012. Pensez-vous qu'il soit encore d'actualité ?

Hérisson N° 9, Mars 2013

Magasin U : Cette enseigne devrait voir le jour, rue de Créhange, non loin du futur lotissement, non loin du domicile d'un certain monsieur BIANCHIN.

Des propriétaires de parcelle de ce lotissement, mais également celui voisin *Des Vignes*, ont été désagréablement surpris d'apprendre la présence de cette grande surface aux portes de leur future maison de rêve : *crainte d'une importante circulation, de bruit des moteurs de voitures, de frigos, de climatisations, de camions de livraison*. Interpellé par l'un d'eux, le maire BIANCHIN a répondu : « *Je n'étais pas au courant* ».

Ah, le beau mensonge que voilà, alors que tout Faulquemont savait l'arrivée de cette enseigne et ce depuis plus de dix ans ; le maire était alors adjoint aux travaux à cette époque.

Une station d'essence ? Selon la rumeur il n'y en aura pas, le maire BIANCHIN n'en voudrait pas. Pourquoi ?

De deux choses l'une : Soit le maire perd la mémoire, soit ...

Le sens des priorités : Mais pourquoi a-t-il fallu qu'il neige la veille du défilé de la Saint-Nicolas, le jour où monsieur BIANCHIN avait prévu de parader dans les rues de la ville ? Mais pourquoi a-t-il fallu qu'il neige le jour de la cérémonie des vœux ?



Vendredi 7 décembre 2012, les intempéries étaient telles que même la distribution des nouvelles poubelles a été interrompue l'après-midi. Mais fi de la neige, les trottoirs et les rues ne seront ni dégagés, ni salés, le lendemain était prévu le défilé de la Saint-Nicolas, les services techniques ont reçu l'ordre de poursuivre l'accrochage des illuminations de Noël, l'installation des sapins dans les rues de la ville. Pendant ce temps, dans la commune voisine leurs homologues déneigeaient rues et trottoirs.

Mercredi 16 janvier 2013, les médias nous avaient prévenus, il a neigé sur la Lorraine, même à Faulquemont ...où pas une rue n'a été dégagée, que dire alors des trottoirs !

Le lendemain, Jeudi 17 janvier 2013, le froid s'installe avec des températures annoncées jusqu'à moins 15. A Faulquemont chaussées et trottoirs sont toujours aussi blancs et ... glissants. Le soir ont lieu les Vœux du maire, priorité aux Vœux, «*les Faulquinois comprendront*». Le personnel technique est affecté à la préparation de cette cérémonie, le «*parking*» lui par contre est déneigé.

Dimanche 20 janvier 2013, l'alerte orange, qui prévoit neige et verglas, est lancée depuis la veille au niveau national sur 52 départements, dont la Moselle. A Faulquemont, une chape de glace recouvre les rues et les trottoirs rendant dangereux tout déplacement des piétons et des voitures. Rien ne sera dégagé.

Lundi 21 janvier 2013 : Rues et trottoirs sont toujours aussi verglacés, la neige s'ajoute. Rien ne sera dégagé.

Dans ces circonstances, tout le personnel technique ne devrait-il pas être à pied d'œuvre pour dégager les rues et trottoirs ? Le budget heures supplémentaires ne devrait-il pas servir à cela ...

Au lieu de servir à la mise en place des décorations de Noël, jusqu'à 22h certains jours de semaine, certains dimanches matins, le jour de la Toussaint... ?

Mais où était passé l'adjoint PIZZOL chargé de la sécurité ? Ne devait-il pas être le premier sur les lieux ? Ne percevait-il pas une indemnité mensuelle de 680,09 € payée par les Faulquinois ?

Il y a bien des priorités.

Le lotissement du LONG Pré, la Cité n'en sont pas.



La grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf : Pour son projet d'école de musique à 4 millions d'euros (26 240 000 francs), monsieur BIANCHIN se vantait d'obtenir des subventions en jouant la carte métropolitaine, un territoire de Thionville à Epinal en passant par Metz Nancy. Seulement le comité chargé de l'instruction de ce dossier ne s'en est pas laissé raconter en conseillant au maire de revoir son projet à l'échelle communale. En attendant son projet a déjà coûté plus de 22 000 € en différentes études.

22 000€ dont on parlait plus haut auxquels,

il faut ajouter 67 000€ = 89 000€

d'argent public, pour un projet qui n'a jamais eu lieu.

Aurait-il peur des Faulquinois (es) ? Dans son édito du site Internet de la ville, le maire se vante « *Nous nous efforçons d'être plus proches de vous et nous emploierons pour ce faire tous les moyens humains... nos rencontres futures...* ». En 5 ans, il n'a **JAMAIS** organisé de réunions publiques.

Comme l'article date un peu,

en fait il faut lire aujourd'hui en 12 ans.

**En deux mandats de 6 ans, le maire BIANCHIN n'a jamais réalisé
une réunion publique.**

**N'est-ce pas surprenant pour quelqu'un qui se dit
« proche de nous » ?**



EMPLOIS :

Des économies sur le dos des jeunes : Le maire s'enorgueillit d'avoir signé les premiers emplois Avenir du coin. Ces emplois Avenir sont censés être une lueur d'espoir pour les jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, touchés par le chômage. L'emploi d'Avenir se révèle financièrement avantageux pour la commune puisque l'Etat prend à sa charge 75% du salaire et des charges ainsi que la formation du jeune bénéficiaire du contrat.

Comment ont-ils fait des économies sur le dos des Jeunes ? Cette équipe a d'abord supprimé 4 des 13 contrats Aidés de la commune portant le nombre de ceux-ci à 9. Les 4 contrats Aidés supprimés ont été transformés en 4 emplois Avenirs plus économiques pour les raisons expliquées dans le chapitre au-dessus. 13 contrats Aidés moins 4 contrats Aidés plus 4 contrats Avenirs, ne font toujours que 13 emplois pour les jeunes Faulquinois.

Encore une contrevérité du maire : Un journal titrait récemment un de ses articles « 23% des 16-25 ans vivent sous le seuil de pauvreté.. ». Alors que le taux de chômeurs atteint des chiffres record, les jeunes Faulquinois (es) doivent savoir qu'il n'y a donc pas eu de nouveaux emplois créés pour eux à Faulquemont, contrairement aux déclarations du maire BIANCHIN (voir article «*Parce que Faulquemont*»).

Il y en aurait eu si, aux 13 contrats Aidés existants, s'étaient ajoutés les 4 emplois Avenirs, créant ainsi 17 emplois qui auraient été un vrai geste de solidarité. Rendez-vous est donné aux jeunes aux élections municipales de mars 2014.

Par contre ces élus regardent-ils à la dépense lorsqu'il s'agit de recruter un nouveau chef des services techniques aux frais des Faulquinois ? Cette embauche était-elle nécessaire alors que les prédécesseurs sont toujours en place ? **Coût annuel : plus de 35 000 €.**

Les uns ne sont plus là, par contre le dernier est toujours là.

Par contre ces élus regardent-ils à la dépense lorsqu'il s'agit de recruter pour leur Créanto Bis une directrice à plein temps dont la rémunération est prise également sur le budget de la commune ? A cette directrice, un mois à peine après son embauche, ces mêmes élus ont accordé une prime mensuelle.

Ne devrions-nous pas nous interroger sur ce recrutement, d'autant plus que la directrice embauchée n'a jamais occupé ce type de fonction et pourtant ! Sans formation ni diplôme de bibliothécaire elle est déjà DIRECTRICE !

Le maire BIANCHIN met en avant son emploi au « Conseil Général ». Même cela est surprenant lorsque l'on sait que celle-ci n'a fait qu'un bref passage au sein de cette administration.

Pourquoi cette publicité n'a pas été relayée dans *Initiatives* ? Sur le prompteur de la place du Marché ? Ce poste n'aurait-il pas convenu à des Faulquinois (es) qui auraient peut-être postulé ?

Si ce nouveau poste était réellement nécessaire, la bibliothèque n'était-elle pas déjà gérée par un agent communal depuis plusieurs années ? N'est ce pas l'adjoint BLANCHARD, lors du conseil de février 2013, qui a déclaré qu'il fallait privilégier les Faulquinois (*voir à ce sujet l'article Six mois après être élu président du SEBVF*)

Cette recherche de personnels si elle obéit à des règles de recrutement, empêchait-elle la publicité locale afin d'attirer l'attention des Faulquinois ? 60 semaines ont été nécessaires pour construire ce second Créanto et seulement quelques semaines pour rechercher une bibliothécaire **Le poste était-il déjà promis ?**

Sachant que cette embauche ferait polémique, le maire BIANCHIN a indiqué que cette directrice a été recrutée en collaboration avec les services de la DRAC et du Département. Seulement les services cités ne donnant qu'un avis, même défavorable, le maire peut passer outre. Il a fait le choix de cette nouvelle directrice, c'est dans ses attributions.



Une information parvient au *Hérisson*. Ce message nous l'attendions, tellement ce recrutement nous semblait suspect. D'après les sites internet (*Facebook et autres réseaux sociaux*) **la nouvelle directrice est ... l'épouse du Directeur Commercial de la société « Déclic Communication ».**

Mais si, vous connaissez cette entreprise : Le *guide pratique* de la commune que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres en janvier n'a-t-il pas été conçu par cette société, dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Mais si, vous connaissez cette entreprise : Le magazine communal *Initiatives* n'est-il pas conçu par cette société, dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Mais si, vous connaissez cette entreprise : Le *bulletin de campagne* de monsieur BIANCHIN n'a-t-il pas été conçu par cette société, dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Mais si, vous connaissez cette société : son nom n'est-il pas inscrit en toutes lettres sous la photo du maire dans son édito Internet ?

Mais si, vous connaissez cette entreprise : La commune (donc vous) n'a-t-elle pas payé entre 2010 et 2012 la somme de 54 000 € à cette société dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Lors du dernier conseil municipal, le conseiller BONNET a interpellé le maire BIANCHIN s'opposant à l'octroi d'une prime mensuelle à cette nouvelle directrice bibliothécaire de ce second Créanto après seulement un mois de présence. Le maire a déclaré « **je ne l'ai pas pistonnée, je ne pratique pas cela** », se gardant bien d'avouer que la nouvelle directrice-bibliothécaire était l'épouse du directeur commercial de la société Déclic.

Monsieur BIANCHIN persistez-vous à dire aux Faulquinois et aux Faulquinoises que vous ne connaissez pas la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto que vous venez d'embaucher, dont le mari est le directeur commercial de cette société ? Alors, PISTON ou pas PISTON ? Les Faulquinoises et Faulquinois en jugeront.

**Sujet qui avait fait couler beaucoup d'encre dans Le Hérisson.
Nous tenons à préciser que cet « ami » est toujours là.**

**C'est toujours lui qui a le marché de publication
du journal communal Initiatives.**

**C'est toujours lui qui rédige les tracts de campagne
du maire BIANCHIN.**

**C'est encore lui qui a réalisé le site internet du maire BIANCHIN
pour sa candidature 2020.**

**Vérifiez, c'est inscrit en bas de son site : Création et
programmation de sites internet : Déclic Communication**



Les Vieux apprécieront : Fier de son œuvre, lors de l'inauguration du Créanto bis, le maire BIANCHIN a eu cette phrase mémorable « *c'est quand même mieux qu'une maison de Vieux* » faisant référence au projet de la liste concurrente lors des dernières municipales (voir photo). DD

Le maire BIANCHIN parlait de mon projet de 2008 en vieille ville destiné aux SENIORS.

Dans un précédent numéro, nous évoquions l'enfouissement des réseaux et le regret des Faulquinois que cette opération n'ait pas été réalisée lors des travaux rue Eugène Gobert.

En mai 2013, devant un cortège d'élus, dont faisait partie le maire de Faulquemont, la petite commune du DUF, Mainvillers, a été mise à l'honneur pour les travaux qu'elle a réalisés avec notamment l'enfouissement des réseaux secs de la traversée du village.

Lors d'un précédent conseil municipal, les élus faulquinois ont voté la réalisation d'un giratoire rue de Créhange, à hauteur de la prochaine grande surface. Étonnamment, l'enfouissement des réseaux secs est compris entre l'entrée de ville et le giratoire. Faudrait-il voir un lien avec le fait que le maire ait son domicile sur cette portion de route ?

En signant la charte GECNAL, le maire BIANCHIN serait-il devenu « écolo » ?

DIVERS

«Il court après les projets ; il cherche à donner le change sur sa nullité ; ... Il aime la gloriole, les paillettes, ce qui brille...il a pour lui l'argent, le coffre-fort ; il a des caprices, il faut qu'il les satisfasse... Triste spectacle que celui du galop à travers l'absurde d'un homme médiocre ». Victor Hugo, dans Napoléon le Petit. Avouez que vous pensiez à quelqu'un d'autre.

Sans commentaire



Un matin, un lapin ... Promesse du maire à un enfant devant sa maman, « *Promis tu l'auras demain, c'est noté* ». Plus de trois ans plus tard, quelques jeux ont été installés à la Clairière. Toujours pas de lapin. De toute façon l'enfant n'a plus l'âge de jouer avec. R

C'était en 2013



Des artisans et commerçants locaux ont fait part au Hérisson de l'attitude du maire à ne faire travailler que les mêmes commerces et artisans depuis le début de sa mandature. Le Hérisson, ayant déjà abordé dans ses colonnes les privilèges de certains, a demandé au conseiller BONNET d'adresser un courrier au maire afin d'obtenir des explications.

Lorsqu'ils ont lu la réponse du maire qui reprochait au conseiller BONNET de « *les monter les uns contre les autres* » sans donner les raisons de ses préférences, ces commerçants et artisans délaissés sont restés incrédules.

L'adjointe Louis, présidente de la commission Action économique - commerce - artisanat - emploi, a été chargée de leur faire la morale en leur reprochant d'avoir contacté le Hérisson.

Les faits sont pourtant là, ce sont toujours les mêmes.

Le Hérisson

Demandez aux commerçants et aux artisans ce qu'ils en pensent.

Hérisson N° 12, Février 2014

Enfin nos articles ont toujours été scrupuleusement contrôlés et vérifiés avant parution, s'ils avaient été mensongers, diffamatoires pensez-vous que le maire durant ces six années aurait laissé s'écrire ainsi le Hérisson sans engager des poursuites pour nous faire taire ?

Ceux qui disent le contraire, se trompent.

Hérisson N°13, Février 2015

Souvenez-vous, nous en avons parlé dans plusieurs Hérisson, le maire BIANCHIN n'a jamais rien fait pour le plan d'eau de la ville, alors que celui de Chémery a fait l'objet de toutes ses attentions. Colistier de Patrick BONNET lors des municipales de 2008, le président du site de pêche de Faulquemont avait été montré du doigt par le maire BIANCHIN en ces termes « *tu étais sur la mauvaise liste* ». Les photos ci-dessous sont parlantes : **A gauche**, les toilettes du plan d'eau de Chémery ; **à droite**, celles du plan d'eau de Faulquemont.



5 années plus tard, rien n'a changé pour le plan d'eau de Faulquemont. Ils ont toujours les mêmes commodités

Hérisson N°14, Août 2015

C'est tout cela qui sert de base aux articles du *HERISSON*, ce périodique dont l'objectif est surtout d'informer sur tout, d'énoncer voire de dénoncer parfois, mais d'abord et avant tout de permettre aux Faulquinois et Faulquinoises de s'exprimer. Incisif d'apparence, tranchant même, pour tout dire piquant, opiniâtre il n'en est pas moins réfléchi, pensé, étudié, soumis à lecture et relecture, dans un souci d'exactitude, de vérité, chaque article pouvant être prouvé, tout en protégeant ses sources et ses auteurs.

On parle du Hérisson, vous l'aviez deviné.

Périscolaire, un nouveau bâtiment, décidé par l'équipe majoritaire, destiné à accueillir les activités périscolaires devait voir le jour près de l'école du Stade. Ce projet a été estimé à 657 900€HT. Pour ce projet, j'ai reçu des propositions de solutions relevant du bon sens et moins dévoreuses de budget. Une nouvelle fois on ne peut que regretter que n'aient pas été associés les faulquinois. Les quelques suggestions de parents n'ont permis d'apporter que quelques modifications de peu d'importance. Depuis 2008, l'équipe municipale majoritaire n'a jamais organisé de réunions publiques. Une seule consultation a été lancée en 2009, initiée par le groupe d'Opposition elle concernait la construction de la médiathèque en Vieille-Ville. Nous avons alors recueilli plus de 500 coupons réponse dont plus de 90% s'opposaient à cette réalisation doublon (Créanto Bis) très onéreuse. A l'échelle de la commune différents outils permettent d'interpeller les élus, voire de faire trancher directement une question par les citoyens : le référendum, la consultation des électeurs et la pétition, **ne pensez-vous pas que ce devrait être la règle ?** Pourtant, aucune de ces trois possibilités ne vous a été proposée.

Que voulez-vous rajouter ?

Chut...c'est un secret : A Faulquemont, la publicité pour certains marchés de travaux est faite sur un site dit « sécurisé » qui avantage surtout les grandes entreprises. Certaines entreprises, pas toutes malheureusement, sont averties de futurs travaux sur la commune, ce qui n'est pas interdit. Si de très nombreuses communes utilisent ce site sécurisé, elles complètent l'information par une publicité dans la presse locale, sur le site internet, les tableaux d'affichage de la ville, dans leur revue communale... Pour que ce ne soit pas toujours les mêmes entreprises qui obtiennent les chantiers, il serait normal que nos petites entreprises, nos artisans soient également informés afin qu'ils puissent aussi offrir leur savoir-faire.

Ne pensez-vous pas que ce devrait être la règle ?

Cet article date de 2019, c'est ainsi depuis des années.

Pour que ça change... le changement c'est vous.

Nourrir les animaux sauvages : Un article paru dans le magazine municipal faulquinois rappelait aux faulquinois (es) qu'il était interdit « de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels citant les chats ou les pigeons » suivi de la menace d'une contravention de 460€ ou plus. Pour toute demande de stérilisation, le maire nous renvoie systématiquement auprès du Service de fourrière animale intercommunal du DUF situé à Hémiilly. Jusqu'à il y a encore quelques semaines, cet organisme consacrait une partie de son budget à la stérilisation des chats, soit l'équivalent à peine d'une trentaine de stérilisations de chattes gestantes pour l'ensemble des 33 communes du DUF. Aujourd'hui, c'est une association de protection animale locale qui a cette charge et le même budget. Pourtant : « Depuis le 1^{er} janvier 2015, les chats errants doivent être identifiés et stérilisés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Le maire ne peut pas interdire le nourrissage des chats errants. Le fait de priver de nourriture et d'abreuvement un animal domestique est reconnu cruauté passive conformément à l'article R214-17 du Code rural. Le chat errant est reconnu animal domestique par l'arrêté du 3 avril 2014. La gestion et le suivi sanitaire des chats errants sont sous la responsabilité du maire. ». A Sarreguemines, comme dans de nombreuses autres communes de France, de telles opérations ont lieu. Depuis 2008, le maire manque à ses obligations alors que cette gestion lui incombe. Une partie du budget communal devrait être consacrée à cette nécessité.

Ne pensez-vous pas que ce devrait être la règle ?

Il n'y a rien dans le programme 2020 du maire à ce sujet.

La ville serait sale ? Le maire lui-même avait pourtant affirmé à une de ses administrées qui lui en faisait la remarque : « Sachez madame, que tous les jours je fais le tour de la ville et que rien ne m'échappe ». Comment dire alors que la ville est sale après une telle déclaration ? Mais que ceux qui continuent à penser que la ville est sale se rassurent, cela devrait changer dès la rentrée de septembre. Les élections municipales approchent, et comme les fois précédentes, le maire trouvera le budget nécessaire pour financer l'entreprise qui sera chargée de rendre la ville propre pour quelques mois. Dans l'art de nous en mettre plein la vue, notre maire excelle.

Une ville propre chaque jour de l'année, ne pensez-vous pas que ce devrait être la règle ?

Faut-il ajouter un commentaire ?

Enfin je vous invite à interroger le maire BIANCHIN sur l'association du « 13 juillet ». Ce dossier qui a fait l'objet d'une enquête, avant d'être classé par un procureur, est aujourd'hui sur le bureau d'un juge du tribunal de grande instance.

Même ses colistiers n'en n'ont jamais entendu parler. Moi non plus, je suis pourtant conseiller municipal depuis 2008.

Pourquoi, ne pas lui poser la question ?

Il y a quelques années, une allée de garage a été réalisée aux frais des faulquinois rue de Pont-à-Mousson. Sauf qu'il n'y a jamais eu de garage communal dans cette rue.

Pourquoi, ne pas poser la question ?